



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Administration de la nature et des forêts	
Direction - Service faune sauvage et chasse	
Entrée	15 JUL. 2026
Réf. F.	N°

Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n° 463

Références : Lot n° 463
Dossier suivi par : Service Faune sauvage et
Chasse / Cellule Chasse
Tél. (+352) 247-56653
E-mail : chasse@anf.etat.lu

Luxembourg, le 10 JUL. 2026

Objet : Lot n° 463
Renonciation au droit de chasse / Nouveaux colocataires / Convention du 31 mai 2026

Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve la convention du 31 mai 2026 moyennant laquelle Monsieur Fabrice Kreutz renonce à son droit de chasse en faveur des Messieurs Harald Klaus Bröcker et Peter Uwe Bruno Bröcker qui deviennent nouveaux colocataires.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévu à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Gilles Biver
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe